

I- Introduction

Le Programme Espoir est le premier palier du plan de développement de l'excellence de la fédération et vise la clientèle âgée de 16 ans et moins. Les actions sont axées sur l'identification du talent en région et l'initiation à la compétition et à l'entraînement. Ce programme est jumelé à celui des Jeux du Québec de Sports-Québec.

Le Programme Espoir a pour buts :

1. De procéder au dépistage et à l'identification des jeunes athlètes prometteurs dans toutes les régions du Québec.
2. De leur offrir, durant la période estivale, un programme d'entraînement axé sur le développement individuel et une compétition finale d'envergure provinciale.

Ce programme est basé sur les prémisses suivantes :

- La nécessité d'identifier et de sélectionner les jeunes athlètes démontrant un niveau d'habileté et le désir à développer leurs capacités.
- La répartition des athlètes en tenant compte de leur milieu d'appartenance.
- La mise en place de structures d'encadrement régionales appelées **Centres de développement régionaux**.
- L'intégration du programme à celui des Jeux du Québec en ce qui concerne :
 - Les Jeux régionaux : une compétition régionale suivi d'un camp de sélection pour les athlètes classés.
 - La finale provinciale:
 - Les Jeux du Québec aux années impaires du programme.
 - La Coupe de la Fédération organisée par la FQG aux années paires.
- Le respect des territoires des Jeux du Québec.

Clientèle visée

Les jeunes golfeurs/golfeuses, âgés de 16 ans et moins.

L'appartenance à une région d'un ou d'une athlète est déterminée par son lieu de résidence principale.

Principes directeurs :

- Éveiller la joie et l'enthousiasme pour le golf.
- Faire du camp une expérience positive, enrichissante.
- Fournir une opportunité de développer le potentiel du golfeur/golfeuse.
- Accentuer chez les jeunes athlètes la disposition appropriée au travail méthodique et systématique nécessaire à la poursuite de l'excellence.

Objectifs poursuivis

- Atteindre la maîtrise relative d'un répertoire technique caractérisé par l'individualisation et la variabilité.
- Reproduire avec justesse et précision les gestes techniques en compétition.
- Développer l'habileté à bien analyser le parcours et les conditions climatiques afin de choisir le bâton adéquat et la réponse motrice appropriée.
- Appliquer les consignes du plan de match et ce, même dans des conditions difficiles.
- Développer de façon optimale les qualités physiques nécessaires à la performance.
- Contrôler les composantes psychologiques pouvant influencer la performance : relaxation, concentration, visualisation, dialogue interne, activation, etc.
- Découvrir que la récompense et la motivation découlent du fait que par l'entraînement et les compétitions, l'athlète parvient à réaliser aujourd'hui ce qui s'avérait impossible hier.

II- Les partenaires

Les partenaires impliqués dans la gestion de ce programme sont :

- La Fédération québécoise de golf ;
- Sports-Québec ;
- Les entraîneurs régionaux, désigné à titre de « *mandataires* », responsables de la réalisation du programme Espoir en lien avec l'Unité Régionale au Loisir et au Sport (URLS) pour les Jeux du Québec.

Les mandats de ces partenaires sont les suivants :

Fédération québécoise de golf

Par son mandat de maître d'œuvre du développement de l'excellence en golf, la FQG définit les orientations, les programmes et les activités touchant les athlètes excellence, élite, relève et espoir. Elle doit donc définir un programme d'entraînement et de compétitions touchant dans ce cas spécifique la clientèle "Espoir". La FQG doit donc pour réaliser les activités dans le cadre de ce programme, s'associer à des partenaires. Les mandats de la FQG sont de conceptualisation, de supervision et d'évaluation.

Sports-Québec

En tant que responsable du programme des Jeux du Québec, Sports-Québec doit approuver le plan proposé par la FQG, ainsi que le devis technique, en s'assurant que les objectifs et les exigences du programme soient respectées.

Entraîneurs régionaux

En tant que responsables du volet régional des Jeux du Québec, les mandataires régionaux sont le lien direct avec l'unité régionale en loisir et en sport (URLS). Il doit assurer l'organisation de la qualification régionale, du camp de perfectionnement et de sélection de l'équipe régionale ainsi que l'encadrement des athlètes lors des Jeux du Québec et de la Coupe de la Fédération.

Documents utiles :

- [Cahier de charge des entraîneurs – 2007](#)
- [Fiche d'évaluation des athlètes](#)
- [Dossier de l'athlète](#)

Les entraîneurs régionaux sont identifiés par la Fédération et doivent être certifié niveau 1 au PNCE combiné à un minimum d'une année d'expérience comme entraîneur.

III- La sélection des athlètes

Comme le programme est axé sur l'identification du talent de l'athlète, le processus de sélection prend une très grande importance. La FQG, à cet égard, tient à garder son droit de supervision, en outre sur la sélection d'un(e) athlète répondant ou non aux normes "Espoir" et sur son assignation à une région.

Critères de participation:

1. **Avoir 16 ans ou moins au 10 août 2007**, soit le dernier jour de la compétition des Jeux du Québec.
2. L'appartenance à une région d'un ou d'une athlète est déterminée par son **lieu de résidence principale**.

Étape 1 - Qualification régionale

Les athlètes sont invités à participer à la qualification régionale qui se tient annuellement dans toutes les régions du Québec.

- Une compétition de **18 trous, partie par coups**.
- **10 garçons et 5 filles** sont sélectionnés selon les résultats de cette compétition pour participer au camp de perfectionnement et de sélection;

Étape 2 - Camp de perfectionnement et de sélection

- Un camp de perfectionnement et de sélection pour les Jeux du Québec d'une durée de **15 à 20 heures** se terminant au plus tard **le 21 juillet 2007**, à l'intérieur desquelles 18 trous supplémentaires seront joués et combinés aux résultats individuels réalisés lors de la qualification régionale;
- L'entraîneur est le maître d'œuvre du camp et peut répartir l'entraînement selon la disponibilité et l'accès aux infrastructures d'entraînement et en tenant compte de la disponibilité des athlètes. La forme d'intervention peut se faire de façon continue ou intermittente.
- L'entraîneur doit sélectionner au terme du camp 4 garçons et 2 filles afin de constituer l'équipe régionale selon:
 1. les résultats combinés des deux rondes;
 2. l'évaluation de chacun des athlètes effectuée par l'entraîneur au cours du camp.

IV- Code de conduite de l'athlète

Dans le cadre de ce programme estival, les athlètes doivent s'engager à respecter le code de conduite suivant :

L'athlète doit :

- Avoir un comportement sans reproche tant sur le terrain qu'à l'extérieur.
- Respecter les règlements définis par l'équipe d'encadrement.
- S'appliquer dans l'exécution des tâches techniques/tactiques et stratégiques demandées par les entraîneurs.
- Être ouvert aux recommandations et aux conseils des entraîneurs.
- L'athlète doit être respectueux envers les athlètes et les entraîneurs des autres centres.
- Comme l'entraîneur, l'officiel voit à la bonne conduite du match. Il est un encadreur aussi important que tous les autres intervenants impliqués durant une compétition. À cet égard, les officiels méritent le respect de tous.
- Suivre les règles de jeu et les règlements définis par la FQG et adhérer à l'esprit qui les régit.
- La victoire est une résultante et une des composantes du plaisir de jouer. Elle ne devrait pas être une fin en soi. L'athlète doit apprendre à retirer de la victoire ou de la contre-performance une expérience sportive positive. L'athlète doit se concentrer sur son cheminement en tant que golfeur et non cibler exclusivement sur le résultat final d'un tournoi.

Le respect de ce code doit être imposé par le personnel d'encadrement, qui doit lui aussi, être un exemple pour les athlètes.